

FEDERATION

Comité de **L**iaison des **A**ssociations **N**ationales de **R**apatriés
Secrétariat général et Bureau du midi

Journée Mondiale des Personnes Disparues Devant la communauté internationale nous dénonçons le silence de l'Etat français

Le 21 décembre 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution, la résolution 65/209, par laquelle a été instaurée la « Journée internationale des victimes de disparition forcée » ; journée fixée au 30 août de chaque année et que tous les Etats parties à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées **doivent** célébrer.

La Convention, adoptée en décembre 2006, est entrée en vigueur en décembre 2010. Elle stipule notamment, que « toute victime a le droit de savoir la vérité sur les circonstances de la disparition forcée, le déroulement et les résultats de l'enquête et le sort de la personne disparue. Tout Etat partie prend les mesures appropriées à cet égard » ; la Convention prévoit aussi que « tout Etat partie prend toutes les mesures appropriées pour la recherche, la localisation et la libération des personnes disparues et, en cas de décès, pour la localisation, le respect et la restitution de leurs restes ».

En ignorant cette convention qu'elle a pourtant ratifiée en septembre 2008, la France faillit à ses obligations ; pire, devant l'opinion elle fait comme si jamais aucun Français n'avait disparu en Algérie entre 1954 et 1963, elle fait comme si rien ne s'était jamais passé sur ce territoire placé alors sous sa souveraineté.

Aujourd'hui nous sommes ici comme en cachette car il n'est pas bon de rappeler cette honteuse attitude de l'Etat.

Oui, nous sommes ici pour faire cesser ce silence

Je tiens à vous remercier d'être venus nombreux, en cette Journée Mondiale des Personnes Disparues pour dénoncer, pour exprimer votre refus d'oublier, votre refus d'abandonner les vôtres, celles et ceux de vos familles dont vous ne savez plus rien, vos amis, vos camarades, vos compatriotes, restés après vous. Ils méritent une action énergique de la part des autorités des deux pays.

Secrétariat général et Bureau du midi

Caserne Lamer- Salle Jacques Augarde. 95 Rue Montebello 83000 Toulon
Tél : 06 37 06 35 29 Courriel : clanr@orange.fr Site internet : <http://www.clan-r.org>

FEDERATION

Comité de **L**iaison des **A**ssociations **N**ationales de **R**apatriés *Secrétariat général et Bureau du midi*

A l'instar de ce qui a été fait ailleurs, nous réclamons une commission mixte « Vérité et réconciliation » qui travaillerait dans la sérénité et la rigueur et, au plan national, une commission officielle des Disparus constituée de celles et ceux qui connaissent vraiment les dossiers tant des militaires que des civils, le sort des uns et des autres ne pouvant être dissocié. Tous méritent la même compassion.

En 1987, à l'Assemblée nationale, Jean-Bernard Raymond, alors Ministre des Affaires étrangères, voulant faire cesser l'évocation des disparus, des personnes enlevées, des possibles survivants, avait parlé de « Folle rumeur », et conclu, non sans une horrible désinvolture, qu'ils étaient probablement tous morts.

Ne soyons pas naïfs, peut-être le sont-ils, mais, comme le prévoient les dispositions de la convention internationale précitée, nous avons « **le droit de savoir la vérité sur les circonstances de la disparition forcée, le déroulement et les résultats de l'enquête et le sort de la personne disparue** ».

L'Etat doit tout faire pour ces familles depuis si longtemps dans l'attente. C'est une question d'humanité, une humanité que pratiquent bien des pays. L'Etat doit aussi agir pour l'Histoire.

Il y va de l'honneur de la France

Nous le crions aujourd'hui, devant ces drapeaux de cette France que nous aimons, **nous ne cesserons pas de dénoncer ce silence odieux.**

Nous savons bien qu'il y a un risque que des statues tombent de leur piédestal, mais reconnaître les erreurs commises par l'Etat, rendrait notre pays plus grand et le mettrait plus en accord avec son Histoire.

Nous en sommes convaincus

CLAN-R

Secrétariat général et Bureau du midi

Caserne Lamer- Salle Jacques Augarde. 95 Rue Montebello 83000 Toulon
Tél : 06 37 06 35 29 Courriel : clanr@orange.fr Site internet : <http://www.clan-r.org>